



Comité FOP – 5 novembre 2015

Le comité Formation Professionnelle s'est réuni le 5 novembre au Campus de Nancy-Velaine, en présence de Juliette ROCHER, chef du département Prospective et Formation (DPF) et du nouveau responsable du Campus, Romaric PIERREL, qui remplace Alain MARIN.

Cette réunion, prévue pour présenter les orientations de la formation professionnelle 2016, s'oriente dès les premiers échanges, sur le sort du Campus et l'avenir du département formation à Nancy.

Organisations syndicales présentes : SNUPFEN – CGT FORET – EFA-CGC – SNPA et SNTF FO

Avenir de la formation à Nancy

La chef du département, semble visiblement embarrassée pour répondre à nos questions et nous obtiendrons peu de précisions sinon que :

- DPF dit en être à une phase de diagnostic,
- La recherche de synergies avec l'INFOMA ou l'université de Nancy sont en réflexion,
- Le taux actuel d'occupation du site du Campus est de 25% pour l'hébergement et de 35% pour les salles de réunions ...,
- Plusieurs opérateurs locaux, suite aux annonces parues dans la presse, ont fait des propositions spontanées de nouveaux locaux à l'ONF : deux propositions seraient étudiées à ce jour, mais rien n'est finalisé,
- Des annonces devraient être faites aux personnels du site : le planning sera présenté en novembre (*nous y sommes*) au CHS du site, pour un projet de service en décembre

2015 et une consultation des IRP en janvier 2016,

- Le chantier du déménagement est important et un grand nombre de questions restent en suspens à ce jour : faut-il tout déménager ? que fait-on des archives ? De toutes les œuvres bibliographiques ? Certaines pièces détenues au Campus relèveraient plutôt d'un musée, ... etc,
- Il semble acquis que le site envisagé devrait avoir déjà un service d'accueil, ce qui impacterait les services logistiques actuels du Campus qui ne retrouveraient pas de place dans le nouveau dispositif
- Un flou important subsiste sur les capacités d'hébergement (ou non) du futur lieu de la formation ONF,
- Selon le chef du département DFP, le Campus ne fermera pas au 30 juin 2016 si un nouveau site n'est pas prêt à accueillir le service.

On sent donc bien l'embarras, sinon le trouble des responsables du Campus, face à une annonce qui reste brutale, inattendue, car plusieurs scénarii d'évolution étaient à l'étude pour le Campus, avant l'annonce du DG.

La phase de diagnostic évoquée longuement, mais sans aucune précision, chiffrée notamment, laisse à penser qu'au travers du déménagement du Campus, un redimensionnement des services de la formation pourrait être opéré. Cette fois, ce serait la faute du SDO.

Le SNPA rappelle les propos du Président du Conseil d'Administration, le 8 octobre dernier,

Plan de formation 2016

Le plan de formation 2016 s'appuie sur les orientations du futur projet de COP 2016-2020 :

- *Réussir l'accompagnement des personnels aux évolutions de métier,*

- *Très fort enjeu de renouvellement, nécessité d'organiser et réussir la transmission des savoirs entre les générations, et d'accompagner les personnels dans la préparation et la réalisation de leurs parcours professionnels,*

- *Développement très important des dispositifs d'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), généralisés à l'ensemble des métiers de l'établissement,*

- *Recours plus important aux nouvelles technologies de communication (portail de formation) dans les domaines qui s'y prêtent. (E-learning ou e-formation) - NDLR : formation à distance, hors présentiel.*

- *Des ouvriers forestiers, qui pourront pour certains se voir confier des tâches en appui des UT et autres structures de production,*

- *Les Agents patrimoniaux qui se verront confier de nouvelles missions et responsabilités correspondant à leur statut.*

qui affirmait que le problème du Campus était un problème immobilier, et que l'ensemble des personnels impactés (39) retrouverait une solution sur Nancy ou à ses proches alentours.

Cet échange, assez infructueux, en final, laisse tout de même une forte impression de non-dits et une improvisation totale dans la décision, tout d'abord, et dans sa déclinaison pratique ensuite.

Cependant le chef du département DPF nous assure que le plan de formation 2016 sera déroulé, comme si de rien n'était, avec plusieurs inflexions nouvelles.

Les premières estimations conduisent à proposer un volume global annuel de formation à l'ONF d'environ 300 000 heures (+ 7% par rapport aux objectifs précédents), soit environ 4,76 jour par ETP.

- *Ce volume les formations des contrats aidés (apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat emploi d'avenir) qui seront comptabilisés spécifiquement.*

Le SNPA fait remarquer que le plan de formation devrait prévoir un dispositif de formation ou d'accompagnement car les gestionnaires en place, ne pourront pas assumer seuls ce surcroît de travail dû à la formation des emplois aidés notamment, qu'il est prévu d'accroître de façon importante.

- *Accompagnement des mobilités fonctionnelles et/ou géographiques liées à la poursuite de la mise en place de nouvelles organisations (SDO et projet d'établissement 2016-2020)*

- *Conforter les compétences des managers pour gérer au mieux ces évolutions et apporter le soutien humain indispensable.*

Tout en contenant le coût total de la formation à moins de 7% de la masse salariale.

Les grands projets nationaux

Il semble que la leçon ait été enfin tirée des pratiques des années précédentes, quant aux grands projets nationaux. Chaque année, en effet, et nous l'avons souvent dénoncé, les grands projets nationaux monopolisaient une forte proportion des heures de formation

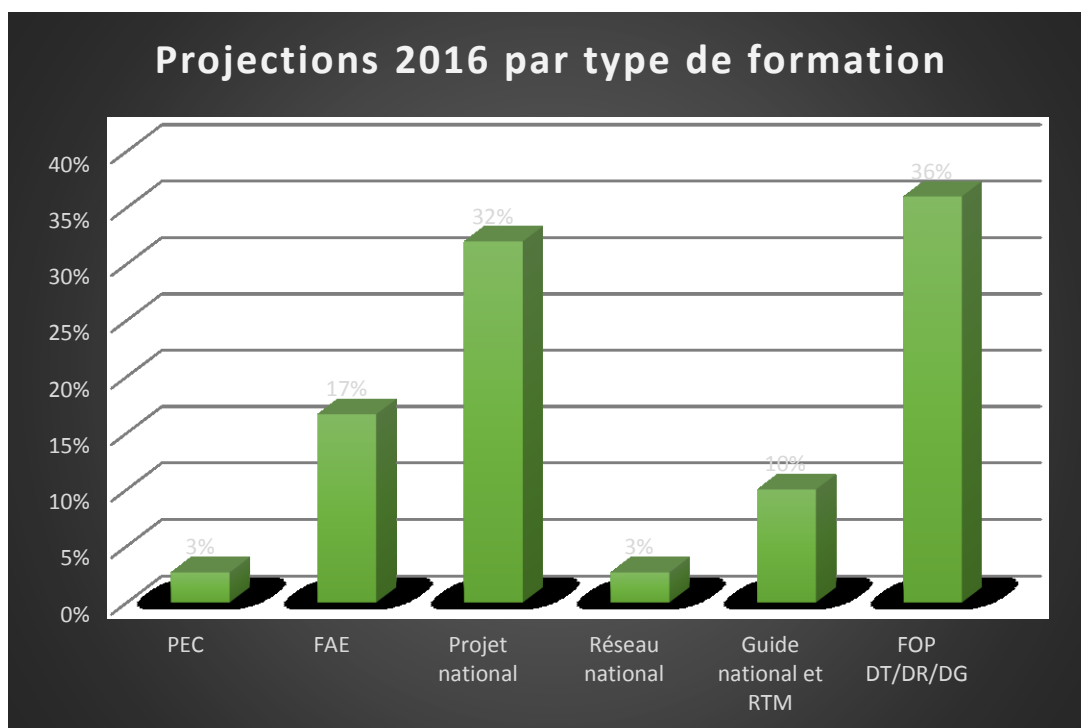
prévues, qui n'étaient ensuite pas réalisées, du fait de retards en cascade dans les déploiements informatiques. Pour 2016, les grands projets nationaux (outils informatiques) sont limités à 55000 heures.

Les grands axes de la formation 2016

- Adaptation à l'emploi des nouveaux TSF, SA, cadres et conducteurs de travaux. Compte tenu de la pyramide des âges, le renouvellement des personnels sera important dans les années à venir. Cet effort est estimé à près de 50.000 heures (16 à 17%) en 2016. Une ligne budgétaire plus importante dédiée à la

prise en charge par DRH-DPF de formations individuelles externes spécialisées

- Effort accru en matière d'accompagnement et de formation des managers
- Développement du recours au tutorat
- Recours accru à la FOAD (formation à distance – e-learning) – cf. infra



Préparation aux examens et concours 2016

- *La préparation aux examens et concours, intégrant les changements de corps et de grades, est maintenue au niveau de 2015, soit (environ 3%).*

Le SNPA a fait remarquer que cette prévision ne tient pas compte du projet de COP 2016-2020.

En effet, le projet de COP prévoit l'organisation de concours internes d'Attachés et du passage de 180 C en B suite aux résultats de l'étude sur les missions C / B administratifs.

Le SNPA demande donc **un fort accroissement** des heures dédiées la préparation aux examens et concours et notamment :

- La mise en place d'une préparation au concours interne d'Attaché dès la fin de cette année pour un démarrage des cours en janvier 2016, et un certain nombre de regroupements au cours de 2016,
- Une formation annuelle pendant toute la durée du COP

Il faut une formation de haut niveau, pour que les collègues de l'ONF soient les reçus, car dès lors qu'il s'agit d'un concours interne, tous les agents de la FP qui ont 4 ans de service public peuvent s'inscrire.

- La mise en place d'une préparation pour l'examen professionnel de C en B.

La chef du département DFP dit qu'elle avait prévu que la préparation au concours interne d'Attaché serait élaborée en 2016, pour une mise en place en 2017. La décision dépend in fine, selon elle, de la DRH.

Le SNPA s'inscrit en faux dans cette analyse qui conduirait à perdre une année sur un concours interne d'Attaché, alors que les besoins existent.

La chef du département DFP dit avoir pris bonne note de nos demandes. Le SNPA restera vigilant sur le dossier des préparations aux examens et concours administratifs, dont la qualité intrinsèque, semble assez faible, par rapport notamment, à celles dispensées par le ministère de l'Agriculture.